

Documents obligatoires à fournir tous les ans pour le dossier d'inscription à l'ALSH de SAINT-MORILLON

- Dossier d'inscription à l'ALSH
- Fiche sanitaire
- Attestation Carte Vitale
- **Dernier avis d'imposition**** ou justificatif d'impôt sur le revenu
téléchargeable sur www.impots.gouv.fr
- **Attestation de paiement CAF ou MSA****
téléchargeable sur www.caf.fr (à ne pas confondre avec l'attestation du Quotient Familial)
- Attestation d'assurance extrascolaire et de responsabilité civile
- Pages de vaccination du carnet de santé à jour
- En cas de divorce ou de séparation une copie du jugement attestant de la responsabilité et les modalités de garde de l'enfant

Pour tous renseignements, veuillez contacter :
Magali DELAS Coordinatrice Enfance-jeunesse à la mairie de Saint-Morillon
Téléphone : 06.26.05.23.97
Courriel : jeunesse@saint-morillon.fr

***La tarification des services de l'ALSH est modulée en fonction des ressources du foyer correspondant au revenu fiscal de référence n-1 et des prestations CAF/MSA/RSA par application de divers taux d'effort liés à la composition du foyer.*

En cas de non présentation, lors de la constitution du dossier, de l'avis d'imposition de référence et l'attestation de paiement CAF, la famille se verra appliquer le tarif journalier plafond.